

Berne, le 26 février 2024

Session de printemps 2024 : recommandations d'AvenirSocial

Cher·ère·s membres du Conseil national,

Nous vous souhaitons une excellente première session en 2024 ! Vous trouverez ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session de printemps et qui concernent directement le travail social. Et pour relire nos recommandations sur des objets précédents, suivez [ce lien](#).

AvenirSocial est l'[association professionnelle suisse du travail social](#). Nous représentons les intérêts politiques (et professionnels) des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que les décisions politiques conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Discrimination

22.310 et 22.311 - Initiatives cantonales "Interdiction des thérapies de conversion".

Traitement le 05 mars 2024

*Recommandation : **accepter***

Les deux initiatives cantonales demandent l'interdiction des méthodes de traitement qui ont pour but de modifier l'orientation sexuelle des personnes. Les thérapies dites de conversion visent à éviter que les enfants et les adolescent·e·s, mais aussi les adultes, ne s'écartent de la norme hétérosexuelle. Outre l'effet fortement traumatisant qu'elles puissent avoir, ces thérapies sont discriminatoires et contraires au droit à l'autodétermination sexuelle.

[Le code de déontologie du travail social en Suisse](#) oblige les professionnel·le·s du travail social à s'engager pour l'égalité de traitement et de droits de tous les êtres humains et contre la discrimination. C'est pourquoi nous vous appelons à accepter les deux initiatives professionnelles.

Pauvreté / dettes

22.487 – Initiative parlementaire « Rendre les soins dentaires abordables »

Traitement sous « Complément à l'ordre du jour, Initiatives parlementaires 1^{re} phase » les 27/29 février 2024 ou 5/6/13/14 mars 2024

*Recommandation : **accepter***

L'initiative parlementaire entend mettre fin à l'actuelle situation, dans laquelle de nombreux traitements dentaires ne sont pas couverts par l'assurance maladie obligatoire. Ainsi, pour les personnes en situation de pauvreté, il est souvent impossible de se permettre des traitements

dentaires onéreux en plus des primes en constante augmentation de l'assurance. [L'enquête International Health Policy de 2020](#) sur la situation en Suisse révélait qu'environ un quart des personnes interviewées avait renoncé à un examen dentaire pour des raisons financières, ce qui est très inquiétant.

Pour AvenirSocial, il est impératif que ces prestations soient accessibles de la même façon à toutes les personnes en Suisse et non uniquement à celles qui peuvent se le permettre. C'est pour ça que nous recommandons d'adopter l'initiative parlementaire.

23.4216 – Postulat « Protégeons partout en Suisse les personnes à risque de pauvreté et de surendettement »

Traitement sous « Complément à l'ordre du jour, Intervention parlementaire en catégorie IV DFI » les 7/14 mars 2024

*Recommandation : **accepter***

Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2020, 13.5% de la population suisse, soit presque une personne sur sept, vivait dans un ménage avec au moins un retard de paiement et donc une dette. Le surendettement conduit à la pauvreté et à l'exclusion sociale et, souvent, il n'y a pas d'issue à la spirale de l'endettement. Une vie dans des conditions économiques et sociales précaires a des conséquences négatives importantes sur la santé psychologique et physique des personnes concernées et de leur entourage. L'association [Dettes Conseils Suisse](#) estime de plus que dans 40% des cas, des enfants et des jeunes sont également concerné·e·s. Pour assurer l'avenir de ces enfants, un meilleur soutien est nécessaire afin qu'ils ne doivent pas continuer à porter le fardeau de leurs parents. Mentionnons par ailleurs qu'une grande partie de l'endettement est composée de dettes fiscales ou de dettes dues à l'assurance maladie. Il faudrait donc aussi agir sur les systèmes correspondants pour que de telles dettes ne puissent pas être contractées par les systèmes publics.

En acceptant ce postulat, le Conseil fédéral est invité à présenter des possibilités pour résoudre le problème du surendettement par voie législative.

22.3179 – Motion « Hébergement des "care leavers". Pour que les besoins de chacun priment la limite d'âge »

Traitement sous « Complément à l'ordre du jour, Intervention parlementaire en catégorie IV DFI » les 7/14 mars 2024

*Recommandation : **accepter***

En Suisse, les offres de soutien disponibles pour les jeunes ayant vécu en foyer ou en famille d'accueil et qui atteignent leur majorité sont très morcelées. La recherche de solutions pour éviter qu'ils ne soient livré·e·s à eux-mêmes au moment de la majorité s'avère souvent pénible et dispendieuse. Il faut que la situation évolue. Pour garantir l'égalité des chances entre les jeunes, il faut une solution à l'échelle nationale. Ces personnes entrent dans la vie adulte dans des conditions difficiles, il est inutile de rajouter des obstacles supplémentaires. Nous vous recommandons donc d'accepter la motion.

Commentaire général sur les objets ayant trait à la politique migratoire

Étant donné que lors de cette session, dans le cadre du « Complément à l'ordre du jour, Interventions parlementaires en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024, de nombreux objets traitant de la politique migratoire seront discutés, nous souhaitons présenter la position fondamentale d'AvenirSocial à ce sujet avant d'indiquer si nous recommandons d'accepter ou de rejeter chaque objet.

De nombreux objets traités visent à affaiblir les droits des personnes qui ne sont pas nées en Suisse ou qui ne disposent pas de la nationalité suisse.

La promotion et le respect des droits humains sont des principes fondamentaux pour les professions du travail social. Cela implique notamment de prendre en compte les besoins des personnes particulièrement vulnérables. Les personnes qui doivent souvent quitter en peu de temps leur maison et leurs proches et fuir vers un avenir inconnu sont particulièrement vulnérables. Il convient donc de s'en occuper de la meilleure manière possible. En tant qu'association professionnelle et professionnel·le·s du travail social, nous nous engageons pour une société démocratique et sociale, garante d'hospitalité, de solidarité et de respect des droits humains, pour l'égalité des droits et de traitement des êtres humains et contre la discrimination.

Nous soutenons la motion [22.4148](#) – « Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire », mais souhaitons souligner que la guerre en Ukraine et le statut de protection S activé en réponse ont montré au public que les prestations de l'aide sociale sont calculées trop faiblement. Il est également apparu clairement à quel point une distinction supplémentaire fondée sur le « motif de migration » est injuste. AvenirSocial avait déjà alerté en [mars 2022](#) sur l'inégalité de traitement des personnes ayant fui leur pays et les avait qualifiées de discriminatoires. Nous sommes d'avis que toutes les personnes en détresse ont les mêmes droits, et ce indépendamment de leur statut de séjour. Le coût de la vie est le même pour toutes et tous.

[22.4148](#) – Motion « Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024
Recommandation : **accepter**

[22.4346](#) – Motion « Un statut juridique de réfugiés et de réfugiées pour les victimes de violences sexuelles et sexistes liées au genre »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024
Recommandation : **accepter**

[22.4428](#) – Motion « Pour des procédures de renvoi moins iniques »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024
Recommandation : **accepter**

[22.4437](#) – Motion « Revoir le système de l'asile »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024
Recommandation : **rejeter**

[22.4498](#) – Motion « Pour un statut S réellement axé sur le retour »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024
Recommandation : **rejeter**

[22.4516](#) – Motion « Admettre que le refus de servir puisse être un motif d'asile lorsqu'il est motivé par le refus de participer à des crimes de guerre »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024
Recommandation : **accepter**

[22.4519](#) – Motion « Requérants d'asile. N'accepter que le même nombre que celui des personnes admises provisoirement qui quittent le pays »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024
Recommandation : **rejeter**

22.4520 – Motion « Situation d’urgence dans l’asile. Arrêtons les admissions »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024

Recommandation : **rejeter**

22.4546 – Motion « Suspendre le droit d’asile tant que le statut S est activé »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024

Recommandation : **rejeter**

22.4547 – Motion « Situation d’urgence dans l’asile. Introduire un plafond pour les demandes d’asile »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024

Recommandation : **rejeter**

22.4548 – Motion « Modification de la loi sur l’asile. Abolir le statut S »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024

Recommandation : **rejeter**

23.3076 – Postulat « Effets de l’immigration sur la sécurité sociale de notre pays »

Traitement sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP » les 27/28 février et 14 mars 2024

Recommandation : **rejeter**

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toute question.

Meilleures salutations,

Tobias Bockstaller
Responsable études
t.bockstaller@avenirsocial.ch

Annina Grob
Co-secrétaire générale
a.grob@avenirsocial.ch